



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 20 AOUT 2019

Procès-Verbal N° 1

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,
VALCROZE, ZANATTA,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

Le Procès-Verbal n° 11 est lu et approuvé.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1^{er} juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

ECLAIRAGE Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

ECHEANCE DECENNALE

Les installations classées F.F.F. Niveaux 4 – 5 – 6 – Foot à 11 – Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Infrastructures Sportives continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalable, les visites après réalisation.

RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

INFORMATION

La C.R.T.I.S. remercie sincèrement le travail effectué par les délégués ; vos rapports nous permettent d'intervenir auprès des collectivités, vous contribuez à l'amélioration de nos installations sportives.

La C.R.T.I.S. regrette de ne plus être invité à l'Assemblée Générale qui a lieu en début de saison, ce qui permettrait de répondre à vos questions.

Nous vous souhaitons une bonne saison 2019 – 2020.

Prochaine réunion le

MARDI 15 OCTOBRE 2019

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- ~~3.1 — Classements initiaux~~

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LE FOSSAT – Complexe Sportif VERSAILLES - NNI 091240201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 06/06/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 26/09/2019

Eclairement moyen horizontal : 125 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 21 Mai 2020.

- **PAMIERS – Stade BALUSSOU – NNI 092250101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 18/07/2027 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 26/09/2019

Eclairement moyen horizontal : 214 lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 18 Juillet 2020.

- **FOIX – Complexe Sportif Jean SURRE – NNI 091220201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 17/01/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 26/09/2019

Eclairement moyen horizontal : 181 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 16 Juillet 2020.

- **SAINT GIRONS – Complexe Sportif Jo BOUSSION – NNI 092610101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/08/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 15/01/2019

Eclairement moyen horizontal : 133 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 25 Juin 2020.

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- ~~3.1 — Classements initiaux~~
- ~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~3.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~3.4 — Avis préalables~~
- ~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 ~~Classements initiaux~~

1.2 Confirmation de Niveau de Classement

- **AUBIN LE GUA – Stade Léopold GORYL – NNI 120130101**

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 17/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 21 Août 2019

La Commission propose le maintien de classement en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

- **AUBIN LE GUA – Stade René GRES – NNI 120130102**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 21 Août 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **MAYRAN – Stade Les JANENQUES – NNI 121420101**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 21/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 7 Avril 2009

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **CRANSAC – Stade Henry CALAFAT – NNI 120830101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 17/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 6** jusqu'au 26 Septembre 2029.

- **ONET LE CHATEAU – Stade de la ROQUE 2 – NNI 121760202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE Provisoire jusqu'au 19/12/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en NIVEAU 5 SYE transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

1.6 Retraits de classements

- **QUINS – Stade La ROUQUETTE – NNI 121940101**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 10/12/2019

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie de REBOURGUIL nous informant qu'il n'a plus d'équipe de Foot dans la commune.

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ONET LE CHATEAU – STADE de la ROQUE 2 – NNI 121760202**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 SYE Provisoire

Eclairage moyen horizontal : 180 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 21 Août 2020.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **NAUCELLE – Stade des LAURINES – NNI 121690201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/05/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2020

Eclairage moyen horizontal : 193 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 23 Juillet 2020.

- **SEVERAC D'AVEYRON – Stade de la CATONNERIE – NNI 122700101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 25/05/2024 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 09/07/2019

Eclairage moyen horizontal : 258 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 25 Juillet 2020.

- **ESPALION – Stade Michel GRANIER – NNI 120960101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/04/2019 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 28/09/2019

Eclairage moyen horizontal : 189 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.45

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 10 Juillet 2020.

- **LUC PRIMAUBE – Stade François NIARFEX – NNI 121330201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 10/01/2024 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018

Eclairage moyen horizontal : 239 lux

Facteur d'uniformité : 0.79

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 10 Juillet 2020.

- **LUC PRIMAUBE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 121330101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 14/01/2023 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 13/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 246 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 10 Juillet 2020.

- **LAPANOUSE – Stade Paul SAMSON – NNI 122700301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/02/2026 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 09/11/2020

Eclairage moyen horizontal : 139 lux

Facteur d'uniformité : 0.54

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 25 Juillet 2021.

- **LANUEJOULS – Stade Jean POURCEL – NNI 121210101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2020 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 18/10/2019

Eclairage moyen horizontal : 147 lux

Facteur d'uniformité : 0.61

La Commission propose le maintien de classement en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 26 Septembre 2021.

~~3.3 — Changements de niveau de classement~~

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- Pris connaissance des courriers C.R.T.I.S. et le F.C. VILLENEUVOIS DIEGE
- La CRTIS, suite à la visite des trois Stades de NAUCELLE par Monsieur le Président de la Commission, a fait parvenir à Monsieur le Maire de NAUCELLE le compte rendu de cette visite.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **ST ALBAN SUR LIMAGNOLE – STADE de la BAÏSSE 2 – NNI 481320102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu

La Commission propose le classement de l'installation en **Niveau Foot A 11** jusqu'au 25 Juin 2029.

- **ST CHELY D'APCHER – Stade MUNICIPAL de BILLIERES – NNI 481400102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu

La Commission propose le classement de l'installation en **Niveau FOOT A 11** jusqu'au 13 Août 2029.

~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~

1.3 Changements de Niveau de classement

- **AIGUES MORTES – Stade du BOURDIGOU 1– NNI 300030101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 09/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 4** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **POULX – Stade de la BEAUME – NNI 302060101**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 02/03/2029

Eclairage moyen horizontal : 164 lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 27 Mai 2021.

~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~

3.3 Changements de niveau de classement

- **BEUCAIRE – Stade Philibert SCHNEIDER – NNI 300320101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 08/04/2028 et l'éclairage était classée en Niveau E3 jusqu'au 31/01/2019

Eclairage moyen horizontal : 282 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

~~1.1 — Classements initiaux~~

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **SEISSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 324260101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/12/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 9 Mai 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **AUCH – Stade Raymond CRIPIA 1 – NNI 320130201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 27 Novembre 2009

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LOMBEZ – Stade Paul VIGNAUX – NNI 322130101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05/01/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 6 Août 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 AVEC match lever baisser de rideau.

~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FLEURANCE – Stade Marius LACOSTE – NNI 321320101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 29/11/2028 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 214 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 10 Juillet 2020.

~~3.3 — Changements de niveau de classement~~

3.4 Avis préalable

- **AUCH – Stade du PITOUS – NNI 320130301**

Cette installation est classée en Niveau 4 SYE jusqu'au 09/09/2027

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission a émis un avis préalable favorable pour un classement en Niveau E5 et transmet à la F.F.F. C.F.T.I.S. pour validation.

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La CRTIS a transmis à Madame le Maire de FLEURANCE les observations sur le relevé d'éclairage Stade LACOSTE, effectué par la Société Robert S.A.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **VILLEMUR SUR TARN – Stade Vélodrome GAUSSENS – NNI 315840201**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis

La Commission propose le classement de l'installation en NIVEAU 6 jusqu'au 26 Septembre 2029.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **LABARTHE SUR LEZE – Stade Aimé PARIS – NNI 312480101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 22 Juillet 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en NIVEAU 5 jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **FENOUILLET – Stade du RAMIER 1 – NNI 311820201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 3 Juillet 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en NIVEAU 5 jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **MURET – Complexe Sportif Nelson PAILLOU 2 – NNI 313950302**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 10 Juillet 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en NIVEAU 5 jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

- **BLAGNAC – Stade Ernest ARGELES – NNI 310690101**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 22/12/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 4** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

- **TOULOUSE – Complexe Sportif 1 - NNI 315554101**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 20/09/2019

La Commission a transmis à la F.F.F. C.F.T.I.S. le rapport d'essai (mesure des qualités sportives et de sécurité).

~~1.5 — Avis préalables~~

1.6 Retraits de classements

- **TOULOUSE – Stade Henri GREARD – NNI 315553401**

Cette installation est référencée en Niveau 6 jusqu'au 25/08/2019

La Commission demande à la C.F.T.I.S. le retrait de classement de cette installation.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

2.3 Changements de niveau de classement

- **TOULOUSE – Salle Léo LAGRANGE – NNI 315559910**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 18/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 2 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU Futsal 2** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 311180101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 23/07/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 04/09/2019

Eclairement moyen horizontal : 375 lux

Facteur d'uniformité : 0.80

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 20 Août 2020.

- **FENOUILLET – Stade MUNICIPAL – NNI 311820101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25/05/2028 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 26/07/2019

Eclairement moyen horizontal : 175 lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 8 Août 2020.

- **LAUNAGUET – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 312820101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/04/2028 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 01/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 149 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 29 Juillet 2020.

- **PLAISANCE DU TOUCH – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 314240101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 02/05/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2019

Eclairement moyen horizontal : 205 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 30 Juillet 2020.

- **FONSORBES – Stade les BOULBENES 1 – NNI 311870101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 11/03/2028 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 30/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 215 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 24 Juillet 2020.

- **CARBONNE – Stade André ABBAL 1 – NNI 311070401**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 18/03/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 27/08/2019

Eclairement moyen horizontal : 224 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.43

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 31 Juillet 2020.

- **BALMA – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 310440102**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 08/10/2026 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 26/07/2019

Eclairage moyen horizontal : 168 lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 26 Septembre 2020.

- **BALMA – Stade MUNICIPAL N° 4 – NNI 310440104**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 18/03/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 27/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 161 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.40

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 26 Septembre 2020.

- **SAINT ORENS de GAMEVILLE – Complexe Sportif 1 – NNI 315060101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 19/04/2025 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/07/2020

Eclairage moyen horizontal : 238 lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 13 Août 2020.

- **SAINT ORENS de GAMEVILLE – Complexe Sportif 2 – NNI 315060102**

Cette installation est classée Niveau 4 SYE jusqu'au 19/09/2021 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/07/2020

Eclairage moyen horizontal : 211 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 13 Août 2020.

- **CAZERES – Stade François VIAELLE – NNI 311350201**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 21/09/2019 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/07/2020

Eclairage moyen horizontal : 134 lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 6 Août 2020.

- **CAZERES – Pars des Sports STADIUM – NNI 311350101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 24/11/2019 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 20/07/2020

Eclairage moyen horizontal : 207 lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 6 Août 2020.

- **LAVERNOSE LACASSE – Stade Maurice ROUGE 1 – NNI 312870101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 29/05/2029 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 13/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 169 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 20 Août 2020.

- **TOULOUSE – Stade des ARGOULETS 2 – NNI 315551002**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 20/09/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 31/01/2020

Eclairage moyen horizontal : 136 lux

Facteur d'uniformité : 0.84

Rapport Emini/Emaxi : 0.70

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 31 Janvier 2020.

3.3 Changements de niveau de classement

- **CARBONNE – Stade André ABBAL 2 – NNI 311070402**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 18/03/2024 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 27/08/2019

Eclairage moyen horizontal : 153 lux

Facteur d'uniformité : 0.67

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 31 Juillet 2021.

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La Mairie de REVEL a fait suite au courrier du 11 Juin 2019 suite à la visite du Stade Municipal.
- La CRTIS a fait réponse à Madame la chargée de communication de la Ville de BESSIERES.
- La CRTIS informe Monsieur le Président de BESSIERES BUZET qu'elle visitera les installations sportives le Jeudi 1^{er} Août 2019.
- Pris connaissance des courriers échangés entre la CRTIS et le BALMA S.C. au sujet de la rencontre BALMA S.C. / ALES O.C. du Samedi 31 Août 2019.
- Suite à la visite des installations et le relevé d'éclairage du Stade Municipal de PLAISANCE du TOUCH par Monsieur le Président CRTIS, la Commission a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire.
- Pris connaissance du courrier CRTIS adressé à Monsieur le Maire de MIREMONT.

- Après visite des installations du Stade du RAMIER 1 à FENOUILLET, un compte rendu a été adressé à Monsieur le Maire.
- Suite à la visite des installations du Stade les Pins VERTS N° 1 à LEGUEVIN, un compte rendu a été adressé à Monsieur le Maire.
- Pris connaissance des courriers échangés avec le service technique de la Mairie de PORTET sur GARONNE pour un projet de rénovation de la main-courante sur le terrain principal du RECEBEDOU.
- La Responsable du Service des Sports de PORTET sur GARONNE, informe la CRTIS que les travaux d'éclairage sur le terrain Municipal 1 du Stade MUNICIPAL se dérouleront du 1^{er} Juillet au 10 Août 2019.
- La CRTIS demande à Monsieur le Président de l'A.S. VILLEMUR de lui communiquer sur quel terrain se déroulera la rencontre A.S. VILLEMUR / MONTASTRUC du Dimanche 25 Août 2019 (1^{er} tour de Coupe de France).
- La Mairie de SAINT JEAN informe la CRTIS que les travaux du site JANY débuteront début Juillet (joint un calendrier).
- La Mairie de LAVERNOSE, informe la CRTIS que les travaux de rénovation et changement de l'éclairage du terrain N° 1 du Stade Maurice ROUGE auront lieu début Septembre 2019.
- Reçu de la Mairie de LAUNAGUET un arrêté de fermeture temporaire de l'ensemble des terrains de Foot et de Rugby au Stade MUNICIPAL. Arrêté du Mardi 2 Juillet 2019 complété par arrêté du 31 Juillet 2019.
- La CRTIS informe Monsieur le Maire de FROUZINS qu'elle visitera les installations sportives du Stade Jean LASSALLE le Mardi 20 Août 2019 vers 10 heures de même Monsieur Gilbert SCAFONE, Président de SEYSSES FROUZINS est informé de la visite du Stade BONZOM à SEYSSES (20 Août 2019 à 11h30).
- La Mairie de FROUZINS suite aux intempéries de Juin qui ont provoqué des dégâts importants demande le report de la visite de contrôle des installations sportives.
- La Mairie de FROUZINS arrête que l'accès aux terrains de Rugby et aux terrains de Foot N° 3 et 4 de la Plaine Sportive est interdit du Vendredi 16 Août au Vendredi 30 Août 2019 inclus.
- La Mairie de PECHBONNIEU interdit l'utilisation du Stade Edouard LABBE jusqu'au Vendredi 28 Septembre 2019

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- ~~1.1 — Classements initiaux~~
- ~~1.2 — Confirmations de Niveau de Classement~~
- ~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~
- ~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~
- ~~1.5 — Avis préalables~~
- ~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- ~~2.1 — Classements initiaux~~
- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- ~~3.1 — Classements initiaux~~
- ~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~3.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~3.4 — Avis préalables~~
- ~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- Pris connaissance des courriers échangés entre la CRTIS et la Mairie d'IBOS.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LIEURAN LES BEZIERS – Stade Bernard MONTARIOL – NNI 341390101**

Cette installation n'est pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 26 Septembre 2029.

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **FRONTIGNAN – Complexe Sportif Lucien JEAN 2 – NNI 341080102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 26 Septembre 2029.

- **CLAPIERS – Stade Hélios GUIJARRO 1 – NNI 340770101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/04/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 8 Juin 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 3 Juin 2029.

1.3 Changements de Niveau de classement

- **PLAISSAN – Stade ROQUEBLAVE – NNI 342040101**

Cette installation était classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 21/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau 6

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 6

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

- ~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~
- ~~2.3 — Changements de niveau de classement~~
- ~~2.4 — Avis préalables~~
- ~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **PIGNAN – Complexe Sportif Serge CORBIERE 2 – NNI 342020202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 25/10/2026

Eclairage moyen horizontal : 186 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.48

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau 5** jusqu'au 26 Septembre 2020.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LAVERUNE – Complexe Sportif 2 – NNI 341340102**

Cette installation est classée Niveau 5 SY jusqu'au 20/03/2021 et l'éclairage était classée en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 16/06/2019

Eclairage moyen horizontal : 141 lux

Facteur d'uniformité : 0.48

Rapport Emini/Emaxi : 0.20

La Commission propose le maintien du classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFOOT A 11** jusqu'au 26 Septembre 2021.

- **AGDE – Stade Louis SANGUIN 1 – NNI 340030101**

Cette installation est classée Niveau 3 jusqu'au 29/04/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 22/07/2018

Eclairage moyen horizontal : 332 lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E4** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

3.3 Changements de niveau de classement

- **SUSSARGUES – Stade Jules RIMET 1 – NNI 343070101**

Cette installation est classée Niveau 3 SYE jusqu'au 19/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 12/06/2019

Eclairage moyen horizontal : 184 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au 26 Septembre 2021.

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **LUNEL – Stade Fernand BRUNEL 1 – NNI 341450101**

Cette installation est classée Niveau 4

En travaux jusqu'à la fin de l'année, la CRTIS émet un AVIS FAVORABLE pour que le club GALLIA CLUB évolue sur le terrain de SAINT JUST (Manuel AMOROS Niveau 5 – NNI 342720101) pendant la durée des travaux.

- **GRABELS – Stade Source de L'AVY – NNI 341160101**

Cette installation est classée Niveau 5

La CRTIS émet un AVIS FAVORABLE à l'utilisation de ce terrain pour la saison 2019 – 2020.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 ~~Classements initiaux~~

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **CATUS – Stade du Lac VERT – NNI 460640101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 30 Octobre 2009

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **SAINT VINCENT RIVE D'OLT – Stade MUNICIPAL – NNI 462960101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 21 Décembre 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **MONTCUQ – Stade George MOURNE – NNI 462010101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 29/09/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 22 Juillet 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **BAGNAC SUR CELE – Stade Les BORIES – NNI 460150201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 13 Août 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

- **BAGNAC SUR CELE – Stade Les BORIES – NNI 460150101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/02/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 13 Août 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CAPDENAC – Stade Maurice GREGORY – NNI 460550101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/09/2022 et l'éclairage n'a jamais été classé

Eclairage moyen horizontal : 104 lux

Facteur d'uniformité : 0.69

La Commission propose le classement en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 26 Septembre 2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BIARS SUR CERE – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 460290101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/05/2020 et l'éclairage est classé Niveau E5 jusqu'au 17/01/2021

Eclairage moyen horizontal : 250 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 1^{er} Juillet 2020.

~~3.3 — Changements de niveau de classement~~

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- Pris connaissance des divers courriers échangés entre la CRTIS et Madame le Maire de FONTANES.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 ~~Classements initiaux~~

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **CABESTANY – Stade de la GERMANOR 1 – NNI 660280101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/02/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 24 Janvier 2004

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029.

- **CANET EN ROUSSILLON – Stade Saint MICHEL 1 – NNI 660370101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 23/08/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 4** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

- **CERET – Complexe Sportif de Fount CADE – NNI 660490101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/04/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 3 Juin 2029.

~~1.3 Changements de Niveau de classement~~

~~1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 Avis préalables~~

~~1.6 Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 Classements initiaux~~

~~2.2 Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 Changements de niveau de classement~~

~~2.4 Avis préalables~~

~~2.5 Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

~~3.1 Classements initiaux~~

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CANET en ROUSSILLON – STADE Saint MICHEL 1 – NNI 660370101**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 23/08/2019 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 22/07/2019

Eclairement moyen horizontal : 393 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission propose le maintien du classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour validation.

3.3 Changements de niveau de classement

- **VILLELONGUE DE LA SALANQUE – Stade Joseph RAYNAL – NNI 662240201**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 29/06/2025 et l'éclairage était classé Niveau E entraînement jusqu'au 10/04/2019

Eclairement moyen horizontal : 163 lux

Facteur d'uniformité : 0.49

Rapport Emini/Emaxi : 0.20

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E FOOT A 11** jusqu'au 26 Septembre 2021.

~~3.4 — Avis préalables~~

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 ~~Classements initiaux~~

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **MAZAMET – Stade BONNECOMBE / LAPEYROUSE – NNI 811630201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 24 Juillet 2019

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **PONT DE L'ARN – Stade des CARRIERES – NNI 812090301**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 3 Mai 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **GAILLAC – Stade SAINT ROCH – NNI 810990301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/10/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 22 Septembre 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **ROQUECOURBE – Stade de la METAIRIE NEUVE 1 – NNI 812270101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 17/03/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 20 Avril 1998

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **MURAT SUR VEBRE – Stade Pierre AZAIS – NNI 811920101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 18 Septembre 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LACAUNE – Stade Jean HERAIL – NNI 811240101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 08/07/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 15 Octobre 1998

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 AVEC match lever baisser de rideau.

1.3 Changements de Niveau de classement

- **PONT DE L'ARN – Stade de la Croix ROUGE 2 – NNI 812090102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 6** jusqu'au 26 septembre 2029

- **PONT DE L'ARN – Stade de la Croix ROUGE 1 – NNI 812090101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 25/08/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation de capacité du 1^{er} Avril 2008

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **GAILLAC – Stade Bernard LAPORTE / LABORIE – NNI 810990201**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 19/01/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Attestation d'ouverture au public du 26 Janvier 1999

La Commission propose le maintien de classement de l'installation en **NIVEAU 5** jusqu'au 26 Septembre 2029 SANS match lever baisser de rideau.

- **LAVAUUR – Complexe Sportif des CLAUZADES 1 – NNI 811400101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 11/05/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU 4** et transmet le dossier à la CFTIS pour décision

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CASTRES – Stade Borde BASSE 5 – NNI 810650205**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 21/07/2027 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 14/09/2018

Eclairage moyen horizontal : 148 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 16 Juillet 2020.

- **CARMAUX – Stade Augustin MALROUX – NNI 810600201**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 25/06/2029 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 02/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 182 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.47

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 26 Septembre 2021.

- **SAINT JUERY – Stade de l'ALBARET 1 – NNI 812570101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/07/2021 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 09/07/2019

Eclairage moyen horizontal : 187 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission propose le maintien de classement en **Niveau E5** jusqu'au 21 Mai 2020.

- **SAINT JUERY – Stade de l'ALBARET 2 – NNI 812570102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05/07/2021 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 09/07/2019

Eclairage moyen horizontal : 136 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 25 Juin 2020.

- **REALMONT – Stade de la MELOUZE 1 – NNI 812220101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 13/02/2021 et l'éclairage était classé Niveau E5 jusqu'au 01/12/2018

Eclairage moyen horizontal : 157 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le maintien de classement en Niveau E5 jusqu'au 26 Septembre 2021.

3.3 Changements de niveau de classement

- **CASTRES – Stade Borde BASSE 3 – NNI 810650203**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 01/10/2022 et l'éclairage est classé Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 14/09/2020

Eclairage moyen horizontal : 291 lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16 Juillet 2020.

~~3.4 Avis préalables~~

~~3.5 Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- La C.R.T.I.S. a fait réponse à Monsieur le Président de MARSSAC SENOILLAC au sujet du terrain synthétique du Stade du SAINT MAURY.
- Suite à la visite des installations Sportives des Stades de la Croix ROUGE et des CARRIERES au PONT DE L'ARN, la CRTIS a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire.
- Pris connaissance des courriers échangé entre la CRTIS et le service des Sports de LAVAUUR.
- Suite à la visite des installations sportives du Stade SAINT MAURY à MARSSAC SUR TARN par Monsieur Roland GENIEYS, la CRTIS a fait parvenir à Monsieur le Président de MARSSAC SENOILLAC les conclusions de cette visite.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

~~1.1 — Classements initiaux~~

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

- **SAINT ANTONIN NOBLE VAL – Stade des MONGES 1 – NNI 821550101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 1^{er} Mars 2019

La Commission propose le classement de l'installation en **NIVEAU FOOT A 11** jusqu'au 26 Septembre 2029.

~~1.3 — Changements de Niveau de classement~~

~~1.4 — Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)~~

~~1.5 — Avis préalables~~

~~1.6 — Retraits de classements~~

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

~~2.1 — Classements initiaux~~

~~2.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~2.3 — Changements de niveau de classement~~

~~2.4 — Avis préalables~~

~~2.5 — Retraits de classement~~

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

~~3.1 — Classements initiaux~~

~~3.2 — Confirmations de niveau de classement~~

~~3.3 — Changements de niveau de classement~~

3.4 Avis préalables

- **MOISSAC – Stade Jo CARABIGNAC 2 – NNI 821120102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 06/06/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage en NIVEAU E5 et transmet à la F.F.F. C.F.T.I.S. pour validation.

~~3.5 — Retraits de classement~~

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- Reçu de la Mairie de BRESSOLS, un Arrêté Municipal portant interdiction d'accès au terrain d'Honneur de Football du Stade MUNICIPAL du Mardi 2 Juillet 14 heures au Vendredi 1^{er} Novembre 2019 à 8 heures.
- Suite à la visite des installations sportives du Parc LAUZEL à NEGREPELISSE, la CRTIS a adressé à Monsieur le Maire un compte rendu de cette visite.
- Suite à la visite des installations sportives du Stade MANDOULET, Terrain N° 1 et du nouveau Complexe Sportif de GRISOLLES, la CRTIS a adressé un compte rendu à Monsieur le Maire.
- Reçu de la Mairie de MONTECH un arrêté Municipal interdisant l'utilisation des terrains N° 1 et N° 2 du Stade CADARS du Lundi 9 Septembre au Dimanche 22 Septembre 2019 inclus.

=====

Les Secrétares C.R.T.I.S.
MM. GAZE, ZANATTA

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Roland GENIEYS

Le Président Délégué C.R.T.I.S.
Jack BONIT